

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2024-2349
OBJET	Recommander au conseil d'adopter les rapports finaux de la Commission de la gouvernance	
No dossier(s) interne(s) : SG-5000-04, SG-4023-02; SG-4139-02 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 06-Concorde-Bois-de-Boulogne 07-Renaud Date CE souhaitée : 2024-05-01 Date CM souhaitée : 2024-05-07		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) Date2024-04-09 No résolutionCM-20240409-354 ObjetADOPTION - RAPPORT FINAL DE LA COMMISSION DE LA GOUVERNANCE Résumé Sur recommandation du comité exécutif, IL EST PROPOSÉ PAR : Flavia Alexandra Novac APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet et résolu à l'unanimité: d'adopter le rapport final de la Commission de la gouvernance concernant l'organisme Corporation de la Salle André-Mathieu ([co]motion). ADOPTÉ (SD-2024-1504)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS ATTENDU l'entrée en vigueur le 5 octobre 2021 du Règlement L-12852 modifiant le Règlement L-12293 constituant la Commission de la gouvernance qui définit le mandat de la Commission; ATTENDU QUE conformément à son plan de travail 2023-2024, la Commission a récemment reçu la reddition de comptes en personne de deux (2) organismes visés figurant à son plan de travail; ATTENDU QUE la Commission dépose aujourd'hui les rapports finaux concernant ces organismes visés après que ceux ci ont eu l'opportunité de faire connaître leurs commentaires à l'intérieur du délai de 45 jours prévu au Règlement L 12293 et ses modifications.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil d'adopter les rapports finaux de la Commission de la gouvernance concernant les organismes suivants: Cosmodôme; Table de concertation en violence conjugale et agressions à caractère sexuel de Laval inc.		